

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2020

À une séance ordinaire du conseil municipal d'Adstock tenue le lundi 10 février 2020 à 19h33 au Centre Intergénérationnel dans le secteur Sacré-Cœur-de-Marie, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, madame la conseillère Nicole Champagne, messieurs les conseillers, Pierre Quirion, Michel Rhéaume, Jean Roy et Nelson Turgeon, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Pascal Binet.

La directrice générale et secrétaire-trésorière assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement assiste également à la séance. À l'ouverture de la séance, il est noté l'absence de monsieur le conseiller Sylvain Jacques.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue à la vingtaine de personnes présentes à cette séance et déclare celle-ci ouverte.

20-02-17

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;

Correspondances

4. Dépôt d'une pétition de l'Association des riverains du lac Bolduc;
5. Demande de financement auprès du ministère des Transports pour le prolongement de la route du Mont-Adstock et du 6^e Rang : accusé de réception;
6. Comptes rendus des élus;

Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines

7. Adoption des textes des procès-verbaux des mois de décembre 2019 et janvier 2020;
8. Autorisation de paiement des dépenses des mois de décembre 2019 et janvier 2020;
9. Dépôt des états financiers non vérifiés au 31 décembre 2019 et au 31 janvier 2020;
10. Constatation d'une démission au Service des loisirs et autorisation à la direction générale de lancer un appel de candidatures;
11. Dépôt et approbation de la liste des personnes endettées envers la Municipalité;
12. Autorisation d'expédition des avis d'arrérages de taxes;
13. Vente pour taxes impayées : mandat à la directrice générale et secrétaire-trésorière;
14. Entente triennale de services aux sinistrés de la Croix-Rouge : renouvellement et autorisation de signatures;
15. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 4 900 000\$ qui sera réalisé le 24 février 2020;
16. Financement des règlements d'emprunts numéro 175-15 et 201-16 : acceptation de l'offre;
17. Renouvellement de l'assurance collective;
18. Reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux;
19. Projet de loi 48 : position du conseil;

Aménagement, urbanisme et environnement

20. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 260-20 amendant le règlement numéro 72-07 relatif à l'émission des permis et des certificats;
21. Les paysages Adstockois : dépôt du plan et adoption;
22. Demande de modification au projet d'élevage porcin du 389, 14^e Rang : décision du conseil;
23. Problématique d'inondations au lac Bolduc : appui de l'Association des riverains du lac Bolduc auprès du ministère des Transports du Québec;
24. Programme de subvention - Amélioration des cours d'eau de la MRC des Appalaches : appui à un projet;

Développement socio-économique

25. Décontamination du 2-4, rue Notre-Dame Nord : autorisation d'appel d'offres;
26. Projet d'amélioration des activités récréatives au mont Adstock dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives : appui à la Coopérative de solidarité récréotouristique du mont Adstock;
27. Projet d'amélioration des installations et des équipements du Complexe sportif Mariette et Joseph Faucher dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives : autorisation de dépôt d'une demande et autorisation de signature;

Travaux publics et voirie

28. Pavage et décohesionnement du chemin Sacré-Cœur Est : recommandation de paiement no 1 et réception provisoire des travaux sous conditions;
29. Pavage de la route du Lac-St-François : recommandation de paiement no 2 et réception provisoire des travaux;
30. Réfection du Petit-13e-Rang : recommandation de paiement no 2 et réception provisoire des travaux sous conditions;
31. Gestion durable des eaux pluviales : dépôt d'une demande d'aide financière au programme Climat municipalités - Phase 2;

Sécurité publique

32. Nomination de deux officiers au Service de sécurité incendie;

Loisirs, culture et vie communautaire

33. Tenue du Festival des campeurs en 2020 : autorisation et prolongation de la période d'émission de bruit prescrit en vertu de l'article 5 du règlement 2015-RM-SQ-5;
34. Adoption de la Politique de remboursement des activités extramunicipales;
35. Dépôt de projets au Fonds culturel de la MRC des Appalaches;

Affaires diverses

36. Expertise technique relativement à la structure de chaussée : octroi d'un mandat;
37. Réparation des mitigeurs au complexe sportif Mariette et Joseph Faucher : autorisation de dépense;
38. Période de questions;
39. Informations générales;
40. Levée ou ajournement de la séance.

Suite au sujet ajouté en « Affaires diverses »,
Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Correspondances

DÉPÔT D'UNE PÉTITION DE L'ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC BOLDOC

Monsieur le Maire informe les citoyens que l'Association des riverains du lac Bolduc a déposé une demande au conseil afin d'appuyer sa démarche auprès du ministère des Transports du Québec.

DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR LE PROLONGEMENT DE LA ROUTE DU MONT-ADSTOCK ET DU 6^E RANG : ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Monsieur le Maire informe les citoyens que la Municipalité a présenté une demande d'aide financière pour le prolongement de la route du Mont-Adstock et du 6^e Rang au ministère des

Transports du Québec et que la Municipalité a reçu un accusé de réception de ladite demande.

COMPTES RENDUS DES ÉLUS

Les élus présentent la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont intervenus au cours du dernier mois et précisent également l'état d'avancement de chacun d'eux, le cas échéant.

20-02-18 *Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines*
ADOPTION DES TEXTES DES PROCÈS-VERBAUX DES MOIS DE DÉCEMBRE 2019 ET DE JANVIER 2020

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu et lu les textes des procès-verbaux des séances des mois de décembre 2019 et de janvier 2020 transmis électroniquement, ceux-ci les déclarent conformes aux discussions.

Il est alors proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-02-19 **DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES MOIS DE DÉCEMBRE 2019 ET DE JANVIER 2020**

Les élus présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et tous s'en déclarent satisfaits.

Il est alors proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,
Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois de décembre 2019 se chiffrent à 1 139 712.17 \$ et ceux du mois de janvier 2020 à 606 598.06 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS NON VÉRIFIÉS AU 31 DÉCEMBRE 2019 ET AU 31 JANVIER 2020

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les états financiers non vérifiés au 31 décembre 2019 et au 31 janvier 2020 transmis préalablement par voie électronique à chacun des élus.

Monsieur le Maire donne des explications et fait un résumé des données inscrites aux états financiers. Advenant des questionnements, ceux-ci n'ont qu'à contacter la directrice générale et secrétaire-trésorière pour obtenir les explications.

20-02-20 **CONSTATATION D'UNE DÉMISSION AU SERVICE DES LOISIRS ET AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LANCER UN APPEL DE CANDIDATURES**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que monsieur Justin Lessard Nadeau, coordonnateur du service des loisirs, de la culture et des relations avec les groupes communautaires, a remis officiellement sa démission. La démission sera effective à partir du 21 février 2020.

À ce sujet,
Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu ce qui suit :

- d'accepter, en date du 28 janvier 2020, la démission de monsieur Justin Lessard Nadeau au poste de coordonnateur du service des loisirs, de la culture et des relations avec les groupes communautaires et de le remercier pour les services rendus à la Municipalité;
- d'autoriser la directrice générale à débiter les démarches nécessaires pour suppléer à cette absence et de lancer un appel de candidatures après l'analyse du poste de travail et des besoins.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-02-21

DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

Conformément à l'article 1022 du Code municipal, la directrice générale et secrétaire-trésorière doit déposer, au conseil, la liste des personnes endettées envers la Municipalité ainsi que le solde y figurant (226 899.38 \$).

À cet égard,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu d'approuver, telle que présentée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, la liste des personnes endettées envers la Municipalité au 1^{er} février 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-02-22

AUTORISATION D'EXPÉDITION DES AVIS D'ARRÉRAGES DE TAXES

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à expédier les avis d'arrérages de taxes à tous les propriétaires d'immeubles dont les taxes municipales de l'année 2018 ne sont pas acquittées. À même cette communication, la directrice générale et secrétaire-trésorière informera les susdits propriétaires que la date limite de paiement des taxes dues est fixée au 15 mars 2020 et, qu'après cette date, leur dossier pourrait être déposé à la MRC des Appalaches et que leur immeuble pourra être vendu pour non-paiement de taxes municipales, le cas échéant.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-02-23

VENTE POUR TAXES IMPAYÉES : MANDAT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

La directrice générale et secrétaire-trésorière soumet, au conseil municipal, la liste des propriétaires dont leur immeuble pourrait être vendu pour non-paiement de taxes municipales.

Il est alors proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à déposer, à la MRC des Appalaches et dans les délais prescrits, les dossiers pour lesquels des taxes de 2018 pourraient être prescrites afin que ces immeubles soient vendus pour non-paiement de taxes municipales.

De plus, il est également autorisé que la directrice générale et secrétaire-trésorière agisse, la journée de la vente, comme enchérisseur afin de protéger la créance de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-02-24

**ENTENTE TRIENNALE DE SERVICES AUX SINISTRÉS DE LA CROIX-ROUGE :
RENOUVELLEMENT ET AUTORISATION DE SIGNATURES**

La Croix-Rouge canadienne, Division du Québec, via sa communication datée du 27 janvier 2020, propose à la Municipalité de renouveler, pour une période de trois (3) ans, son entente de Services aux sinistrés qu'elle détient avec cet organisme.

Suite aux discussions,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu ce qui suit :

- de confirmer, à la Croix-Rouge canadienne, Division du Québec, que la Municipalité d'Adstock accepte de renouveler, pour une période de trois (3) ans, l'entente de Services aux sinistrés qu'elle détient avec elle;
- de cotiser, pour la durée de l'entente, un montant fixé à 0.17 \$ par habitant (pour une contribution en 2020 de 470,56\$);
- d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, le renouvellement de l'entente d'une durée de trois ans entre la municipalité et la Croix-Rouge canadienne, Division du Québec.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-02-25

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN
EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 4 900 000\$ QUI SERA RÉALISÉ LE
24 FÉVRIER 2020**

ATTENDU que conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité d'Adstock souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 4 900 000 \$ qui sera réalisé le 24 février 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
201-16	832 782 \$
201-16	1 210 570 \$
175-15	808 727 \$
175-15	2 047 921 \$

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 201-16 et 175-15, la Municipalité d'Adstock souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu ce qui suit :

- que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :
 - les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 24 février 2020;
 - les intérêts seront payables semi-annuellement, le 24 février et le 24 août de chaque année;
 - les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
 - les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;

- CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
- CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
- CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE LA RÉGION DE THETFORD
300 BOUL. FRONTENAC EST
THETFORD MINES, QC
G6G 7M8

- Que les obligations soient signées par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière. La Municipalité d'Adstock, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées
- que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 201-16 et 175-15 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 24 février 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-02-26

**FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS NUMÉRO 175-15 ET 201-16 :
ACCEPTATION DE L'OFFRE**

Date d'ouverture :	10 février 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	15 h	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	24 février 2020
Montant :	4 900 000 \$		

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunts numéro 201-16 et 175-15, la Municipalité d'Adstock souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 24 février 2020, au montant de 4 900 000 \$;

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

265 000 \$	1,90000 %	2021
271 000 \$	1,90000 %	2022
278 000 \$	1,95000 %	2023
286 000 \$	2,00000 %	2024
3 800 000 \$	2,00000 %	2025

Prix : 98,87900 Coût réel : 2,26154 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

265 000 \$	1,80000 %	2021
271 000 \$	1,80000 %	2022
278 000 \$	1,85000 %	2023
286 000 \$	1,90000 %	2024
3 800 000 \$	1,90000 %	2025

Prix : 98,26900 Coût réel : 2,30749 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

265 000 \$	1,90000 %	2021
271 000 \$	1,90000 %	2022
278 000 \$	1,90000 %	2023
286 000 \$	1,95000 %	2024
3 800 000 \$	2,00000 %	2025

Prix : 98,57057 Coût réel : 2,33110 %

ATTENDU que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme Financière Banque Nationale inc. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu ce qui suit :

- que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- que l'émission d'obligations au montant de 4 900 000 \$ de la Municipalité d'Adstock soit adjugée à la firme Financière Banque Nationale inc.;
- que demande soit faite à ce dernier de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;
- que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
- que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
- que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-02-27

RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE COLLECTIVE

ATTENDU qu'en vertu de l'article 936.2 du Code municipal, un contrat d'assurance adjugé par soumissions pour une période inférieure à cinq (5) ans peut, à son échéance, être reconduit sans demande de soumission;

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock a demandé, en 2019, des soumissions pour son contrat d'assurance collective;

ATTENDU que la Municipalité a informé les employés concernés;

ATTENDU que la compagnie d'assurance Financière Manuvie avait été retenue au terme du processus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu de confier, pour la période s'échelonnant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, notre contrat d'assurance collective à la compagnie Financière Manuvie.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-02-28

RECONDUCTION DE LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN DISTRICTS ÉLECTORAUX

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre ans;

ATTENDU que sa division actuelle en districts électoraux respecte les articles 9, 11 et 12 ou, selon le cas 12.0.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2);

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock procède à une demande de reconduction de sa division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale;

ATTENDU que sa demande de reconduction soit accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et que ce document indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur;

ATTENDU que la Commission de représentation électorale transmettra à la Municipalité d'Adstock une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la Municipalité remplit les conditions pour reconduire la même division;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu de demander à la Commission de représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-02-29

PROJET DE LOI 48 : POSITION DU CONSEIL

ATTENDU le dépôt du projet de loi no 48, Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles, par le gouvernement du Québec;

ATTENDU que ce projet de loi a pour effet d'imposer un plafond à la valeur foncière des propriétés agricoles;

ATTENDU que ce projet de loi affecterait directement l'assiette fiscale des municipalités en les privant de plusieurs millions de dollars par année;

ATTENDU que ce projet de loi pourrait forcer les municipalités à aller chercher des revenus manquants en transférant une partie du fardeau fiscal vers les autres contribuables municipaux, ce qui représente un cas flagrant d'iniquité fiscale;

ATTENDU que ce projet de loi représente une atteinte à l'autonomie des municipalités;

ATTENDU que les municipalités n'ont pas été consultées par le gouvernement en amont du dépôt du projet de loi;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu ce qui suit :

- d'exprimer son mécontentement envers le projet de loi no 48, Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles, dans sa forme actuelle, en raison de son caractère inéquitable entre les contribuables et de son atteinte envers l'autonomie du monde municipal;
- de demander au gouvernement de consulter les municipalités pour toute loi qui porte atteinte à leur autonomie ainsi qu'à l'équité fiscale entre contribuables;
- d'appuyer l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités dans leurs représentations auprès du gouvernement du Québec;
- de transmettre copies de la présente résolution au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries, et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, le ministre responsable et aux députés de C-A., ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Aménagement, urbanisme et environnement

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 259-20 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 72-07 RELATIF À L'ÉMISSION DE PERMIS ET CERTIFICATS

Un avis de motion est donné par le conseiller Michel Rhéaume qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement amendant le règlement numéro 72-07 relatif à l'émission de permis et certificats.

Le maire dépose le projet de règlement ayant pour objet d'assujettir à un certificat d'autorisation et à un certificat d'occupation l'utilisation d'un bâtiment comme résidence de tourisme, un établissement de résidence principale ou gîte touristique à titre d'usage complémentaire à l'habitation.

20-02-30

LES PAYSAGES ADSTOCKOIS : DÉPÔT DU PLAN ET ADOPTION

ATTENDU le caractère distinctif de la Municipalité et la volonté du milieu à préserver certaines spécificités paysagères et territoriale;

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock, en collaboration avec la MRC des Appalaches, a réalisé un projet pilote de plan de paysage, lequel projet servira par la suite à élaborer un plan de paysage pour d'autres municipalités sur le territoire de la MRC;

ATTENDU que la Municipalité a obtenu une subvention pour la réalisation de ce projet dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT);

ATTENDU qu'il y a lieu de déposer le Plan et de l'adopter;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu de déposer et d'adopter le plan sur les paysages Adstockois.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-02-31

**DEMANDE DE MODIFICATION AU PROJET D'ÉLEVAGE PORCIN DU 389, 14^E RANG :
DÉCISION DU CONSEIL**

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock a accordé une dérogation mineure pour la propriété du 389, 14^e Rang et que cette dernière prévoyait d'assujettir la délivrance du permis à des mesures de mitigation visant à atténuer les odeurs et que celles-ci devaient satisfaire les exigences du conseil municipal;

ATTENDU que suite aux consultations publiques sur le projet, Ferme Ran-Porc S.E.N.C. a requis l'intervention d'un conciliateur face à leur désaccord avec les mesures d'atténuation auxquelles le conseil municipal a assujetti la délivrance du permis demandé;

ATTENDU que le conseil, par la résolution numéro 19-07-197, a adopté les éléments du rapport du conciliateur qui prévoyait l'implantation des bâtiments aux distances séparatrices minimales des usages non agricoles telles que proposées dans le document préparé et déposé par la firme Consultants Lemay et Choinière Inc. le 6 juin 2019;

ATTENDU que la résolution prévoit que toute modification au projet devra être préalablement approuvée par le conseil municipal;

ATTENDU que Ferme Ran-Porc S.E.N.C. a présenté une demande de modification du projet au conseil municipal ayant pour effet de diminuer les distances séparatrices avec les usages non agricoles;

ATTENDU que le conseil doit se prononcer sur la demande de modifications du projet;

ATTENDU que lors de la conciliation, le conseil municipal avait accepté de revoir à la baisse les distances séparatrices minimales exigées entre les bâtiments du projet et usages non agricoles;

ATTENDU que le conseil estime que la modification présentée ne respecte pas l'esprit de l'accord de conciliation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu de refuser la demande de modification du projet d'élevage porcin présenté par Ferme Ran-Porc S.E.N.C. au 389, 14^e Rang considérant que le projet ne respecte pas l'esprit de l'accord de conciliation.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-02-32

**PROBLÉMATIQUE D'INONDATIONS AU LAC BOLDUC : APPUI DE L'ASSOCIATION
DES RIVERAINS DU LAC BOLDUC AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU
QUÉBEC**

ATTENDU que l'Association des riverains du lac Bolduc a déposé une demande d'appui à la Municipalité concernant la problématique d'inondations au lac;

ATTENDU que la Municipalité appuie la démarche de l'Association auprès du ministère des Transports;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu ce qui suit :

- d'appuyer la démarche de l'Association des riverains du lac Bolduc auprès du ministère des Transports du Québec;
- de transmettre une copie de la présente résolution à la députée de Lotbinière-Frontenac.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-02-33

PROGRAMME DE SUBVENTION - AMÉLIORATION DES COURS D'EAU DE LA MRC DES APPALACHES : APPUI À UN PROJET

ATTENDU le Programme de subvention – Amélioration des cours d'eau de la MRC des Appalaches;

ATTENDU qu'il y a lieu d'appuyer un projet de l'A.P.E.L. du Huit;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'appuyer le projet d'éradication du myriophylle à épi au lac du Huit de l'A.P.E.L. du Huit pour l'obtention d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de subvention – Amélioration des cours d'eau de la MRC des Appalaches.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Développement socio-économique

20-02-34

DÉCONTAMINATION DU 2-4, RUE NOTRE-DAME NORD : AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock a obtenu une aide financière pour la décontamination du 2-4, rue Notre-Nord dans le cadre du programme ClimatSol-Plus – Volet 2;

ATTENDU que la Municipalité a octroyé un mandat de services professionnels relativement à la préparation du devis et à la surveillance des travaux de décontamination du 2-4, rue Notre-Dame Nord à la firme Avizo Experts-conseils;

ATTENDU que la Municipalité souhaite réaliser ce projet au début de l'été 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'autoriser madame Julie Lemelin, directrice générale et secrétaire-trésorière, à procéder à un appel d'offres public pour les travaux de réhabilitation environnementale de site du 2-4, rue Notre-Dame Nord.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-02-35

PROJET D'AMÉLIORATION DES ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES AU MONT ADSTOCK DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES : APPUI À LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ RÉCRÉOTOURISTIQUE DU MONT ADSTOCK

ATTENDU l'importance du mont Adstock sur le plan régional et les orientations adoptées dans le cadre du développement du pôle récréotouristique par la MRC des Appalaches, la Société de développement économique de la région de Thetford et l'Office de tourisme de la MRC des Appalaches;

ATTENDU que la Coopérative de solidarité récréotouristique du mont Adstock désire déposer une demande d'aide financière pour un projet d'amélioration des activités récréatives au mont Adstock au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

ATTENDU que la Coopérative estime nécessaire d'investir dans la montagne afin d'offrir des infrastructures récréatives à la hauteur des attentes des citoyens et des utilisateurs;

ATTENDU qu'il y a lieu d'appuyer le projet de la Coopérative;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,
Appuyé par le conseiller Jean Roy,
Et résolu ce qui suit :

- que la Municipalité d'Adstock appuie la Coopérative de solidarité récréotouristique du mont Adstock pour un projet d'amélioration des activités récréatives au mont Adstock afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et du gouvernement du Canada dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;
- que la Municipalité d'Adstock s'engage à conclure une entente de service avec la Coopérative de solidarité récréotouristique du mont Adstock pour le projet d'amélioration des activités récréatives au mont Adstock afin que ce dernier soit accessible à l'ensemble de la population.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-02-36

PROJET D'AMÉLIORATION DES INSTALLATIONS ET DES ÉQUIPEMENTS DU COMPLEXE SPORTIF MARIETTE ET JOSEPH FAUCHER DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES : AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE ET AUTORISATION DE SIGNATURES

ATTENDU que des améliorations devront être faites au Complexe sportif Mariette et Joseph Faucher;

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock désire financer une partie des travaux à réaliser par le biais de subventions;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,
Et résolu de mandater l'administration municipale pour la recherche de subventions afin d'améliorer les infrastructures du Complexe sportif Mariette et Joseph Faucher.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Travaux publics et voirie

20-02-37

PAVAGE ET DÉCOHÉSIONNEMENT DU CHEMIN SACRÉ-CŒUR EST - RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 1 ET RÉCEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX SOUS CONDITIONS

ATTENDU que l'entrepreneur Pavage Centre Sud du Québec a réalisé les travaux de pavage et décohéssionnement du chemin Sacré-Cœur Est;

ATTENDU la recommandation de paiement datée du 31 janvier 2020 émanant du directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics afin de procéder à l'acceptation provisoire des travaux conditionnellement à la réception de certains documents administratifs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,
Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser le paiement numéro 1 au montant de 118 900.85 \$, taxes incluses, présenté par l'entrepreneur Pavage Centre Sud du Québec pour les travaux de pavage et décohéssionnement du chemin Sacré-Cœur Est;
- de procéder à l'acceptation provisoire des travaux conformément à la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics conditionnellement à la réception des documents suivants :

- déclaration attestant le paiement des sommes dû à la main d'œuvre, aux sous-traitants et aux fournisseurs;
- attestation de la CNESST et la CCQ confirmant le paiement des contributions exigées;
- de diminuer la retenue financière à 5 % conformément à la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-02-38

PAVAGE DE LA ROUTE DU LAC-ST-FRANÇOIS : RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 2 ET RÉCEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX

ATTENDU que l'entrepreneur Pavage Sartigan inc. a réalisé les travaux de pavage de la route du Lac-St-François;

ATTENDU la recommandation de paiement datée du 31 janvier 2020 émanant du directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics afin de procéder à l'acceptation provisoire des travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser le paiement numéro 2 au montant de 10 586.85 \$, taxes incluses, présenté par l'entrepreneur Pavage Sartigan inc. pour les travaux de pavage de la route du Lac-St-François;
- de procéder à l'acceptation provisoire des travaux conformément à la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics;
- de diminuer la retenue financière à 5 % conformément à la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-02-39

RÉFECTION DU PETIT-13^E-RANG : RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 2 ET RÉCEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX SOUS CONDITIONS

ATTENDU que l'entrepreneur Les Constructions de l'Amiante inc. a réalisé les travaux de réfection du Petit-13^e-Rang;

ATTENDU la recommandation de paiement datée du 13 janvier 2020 émanant du directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics afin de procéder à l'acceptation provisoire des travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser le paiement numéro 2 au montant de 90 124.93 \$, taxes incluses, présenté par l'entrepreneur Les Constructions de l'Amiante inc. pour les travaux de réfection du Petit-13^e-Rang;
- de procéder à l'acceptation provisoire des travaux conformément à la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics;
- de diminuer la retenue financière à 5 % conformément à la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-02-40

GESTION DURABLE DES EAUX PLUVIALES : DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME CLIMAT MUNICIPALITÉS - PHASE 2

ATTENDU que la Municipalité veut agir pour diminuer les effets des changements climatiques;

ATTENDU que la Municipalité souhaite réaliser une étude de faisabilité relativement à l'intégration de méthodes liées à la gestion durable des eaux pluviales à l'intérieur du périmètre urbain de Saint-Méthode;

ATTENDU qu'il y a lieu de déposer une demande au programme Climat municipalités - Phase 2;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu ce qui suit :

- de déposer une demande d'aide financière de 50 000 \$ au programme Climat municipalités - Phase 2 pour la réalisation d'une étude de faisabilité et relativement à l'intégration de méthodes liées à la gestion durable des eaux pluviales à l'intérieur du périmètre urbain de Saint-Méthode;
- de s'engager à payer sa part des coûts admissibles, soit 16 675 \$;
- d'autoriser monsieur Jérôme Grondin, directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement à déposer la demande d'aide financière et à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires à la bonne conduite du dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Sécurité publique

20-02-41

NOMINATION DE DEUX OFFICIERS AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie et de la commission des ressources humaines et de la sécurité publique;

ATTENDU la nécessité de consolider et de pérenniser la structure hiérarchique du Service et de ses opérations vu l'étendue du territoire et la prestation de services à donner;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,
Et résolu de nommer monsieur Éric Tardif à titre de capitaine du Service et monsieur Jérôme Marcoux à titre de lieutenant et d'appliquer les normes relatives à la Politique de traitement du service de sécurité incendie.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Loisirs, culture et vie communautaire

20-02-42

TENUE DU FESTIVAL DES CAMPEURS EN 2020 : AUTORISATION ET PROLONGATION DE LA PÉRIODE D'ÉMISSION DE BRUIT PRESCRIT EN VERTU DE L'ARTICLE 5 DU RÈGLEMENT 2015-RM-SQ-5

Monsieur Pascal Roy s'adresse à la Municipalité d'Adstock afin d'obtenir l'accord de la Municipalité en vue de prolonger la période d'émission de bruit dans le cadre de la tenue du Festival des campeurs sur la propriété du 19, rue de la Plage Est dans le secteur Saint-Daniel les 14, 15, 16 et 17 mai 2020.

Suite aux discussions,
Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu ce qui suit :

- de surseoir à l'application de l'article 5 du règlement numéro 2015-RM-SQ-5 applicable par la Sûreté du Québec lors de l'événement sur la propriété du 19, rue de la Plage Est qui se tiendra 14, 15, 16 et 17 mai 2020 dans le secteur Saint-Daniel;
- d'informer la Sûreté du Québec de l'activité et de prendre les mesures nécessaires pour la bonne marche de l'activité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-02-43

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE REMBOURSEMENT D'ACTIVITÉS EXTRAMUNICIPALES

ATTENDU que le service des loisirs et de la culture de la Municipalité offre un programme d'activités annuelles;

ATTENDU que la Municipalité ne peut offrir toutes les activités sur son territoire en raison de l'absence de certaines infrastructures ou encore de son bassin de population;

ATTENDU la hausse des coûts importants que la Ville de Thetford Mines facture à la clientèle non résidente sur son territoire;

ATTENDU que la population de la Municipalité d'Adstock se partage en plusieurs secteurs qui jouxtent d'autres municipalités;

ATTENDU les recommandations de la Commission des loisirs, de la culture, du tourisme et du plein air;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'adopter une Politique de remboursement d'activités extramunicipales.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-02-44

DÉPÔT DE PROJETS AU FONDS CULTUREL DE LA MRC DES APPALACHES

ATTENDU la volonté du conseil municipal de procéder à une demande dans le fonds culturel de la MRC des Appalaches;

ATTENDU que la mesure s'inscrit dans le plan d'action de la Politique des familles et des aînés;

ATTENDU le projet « Adstock 2021 – 20^e anniversaire de fondation » s'adresse à toute la population afin de procéder à une collecte d'artéfacts historiques (photographies, archives diverses) dans le but de préparer une exposition historique et un outil de diffusion et de promotion;

ATTENDU le projet « La chaise du jardinier - Sculpture grandeur nature », présenté par la Société de développement de Sacré-Cœur-de-Marie, consiste à réaliser une grande sculpture avec des artistes locaux devant l'un des bâtiments publics municipaux afin d'illustrer l'aspect intergénérationnel et intersectoriel de la Municipalité;

ATTENDU le projet « Célébrons nos bâtisseurs » consiste à perpétuer la mémoire de deux personnages importants d'Adstock en inaugurant deux plaques historiques à l'intérieur de deux bâtiments municipaux;

Dans ce contexte,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu ce qui suit :

- de présenter deux demandes d'aide financière de 1 000 \$ chacune dans le cadre du programme Fonds culturel de la MRC des Appalaches pour la réalisation des projets suivants :
 - Adstock 2021 – 20^e anniversaire de fondation;
 - Célébrons nos bâtisseurs;
- d'appuyer la Société de développement de Sacré-Cœur-de-Marie pour le projet « La chaise du jardinier - Sculpture grandeur nature »;
- d'autoriser madame Émilie Marcoux-Mathieu, directrice des communications, de la culture, des relations avec le milieu et des loisirs à déposer et à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents utiles et nécessaires à la bonne conduite des dossiers déposés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Affaires diverses

20-02-45

EXPERTISE TECHNIQUE RELATIVEMENT À LA STRUCTURE DE CHAUSSÉE : OCTROI D'UN MANDAT

ATTENDU que le conseil municipal souhaite paver certaines rues de la municipalité;

ATTENDU qu'un rapport d'expertise externe relativement à la conception de la structure de ces chaussées est nécessaire avant de paver.

Dans ce contexte,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'octroyer un mandat à la firme Laboratoires d'Expertises de Québec Ltée. pour la réalisation d'une expertise technique relativement à la structure de chaussée pour un montant budgétaire maximal de 5 000 \$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

20-02-46

RÉPARATION DES MITIGEURS AU COMPLEXE SPORTIF MARIETTE ET JOSEPH FAUCHER : AUTORISATION DE DÉPENSE

ATTENDU la problématique de faible débit et de pression au Complexe sportif Mariette et Joseph Faucher;

Dans ce contexte,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'octroyer un mandat à Plomberie Chauffage Martin Veilleux pour la modification des mitigeurs au Complexe sportif Mariette et Joseph Faucher pour un montant de 5 000 \$ taxes en sus, ainsi que de procéder à la réclamation d'une partie des frais de cette modification à la firme d'ingénieur Larocque-Cournoyer de Drummondville qui a effectué la conception.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.

20-02-47

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,
Et résolu de lever la séance à 21h01.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toute et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

La directrice générale,

Pascal Binet

JL

Julie Lemelin